



27 mai 2015

Contribution de l'UPRIGAZ à la rédaction du livre bleu du MEDEF

Les années 2000 ont vu s'opérer des bouleversements considérables du paysage énergétique, l'Union européenne et la France amorçant une transition énergétique privilégiant le développement accéléré des énergies renouvelables. Cette politique reposait sur l'hypothèse d'une croissance continue du prix des énergies fossiles due à une raréfaction progressive de l'offre. Elle ne prenait pas en considération l'émergence des hydrocarbures non conventionnels, que les Européens n'avaient pas anticipée, et dont les conséquences structurantes doivent conduire à une nouvelle réflexion.

Cette réflexion doit également tenir compte des ruptures technologiques de la révolution numérique dont il est encore difficile de percevoir les apports et les conséquences, notamment pour les énergies de réseaux.

Dans ce nouveau contexte, la politique jusqu'alors suivie consistant à fixer des objectifs en terme de définition du mix énergétique, avec notamment une part prédéterminée pour les ENR, nous paraît désormais inadaptée.

Il conviendrait au contraire que le MEDEF, qui œuvre sans relâche pour la compétitivité des entreprises, propose aux pouvoirs publics une nouvelle approche de la politique énergétique qui reposerait sur trois piliers :

- offrir aux entreprises et aux ménages l'énergie la plus compétitive possible ;
- garantir la sécurité d'approvisionnement ;
- respecter les engagements internationaux de la France en matière de protection du climat sans surenchère.

1. **S'agissant de la protection du climat**, on affiche en Europe des objectifs multiples et pas toujours cohérents, voire intenables. Le MEDEF pourrait prôner une approche simplifiée, fondée sur un seul objectif, celui du respect d'un budget carbone. Dans un tel schéma, la France se verrait allouer un budget des émissions de GES à l'horizon 2035 assorti d'une trajectoire de réduction des émissions permettant des contrôles d'étapes. Dans l'enveloppe de ce budget, la France serait libre de son mix énergétique et pourrait ainsi profiter de toutes les opportunités technologiques et de marché, afin de permettre aux entreprises et aux ménages de bénéficier d'une énergie structurellement compétitive. Dans la mesure où la France, avec 186 g CO₂/€ PIB contre une moyenne mondiale de 443 g, est déjà bien placée, dans la lutte contre le réchauffement climatique, cette approche pourrait permettre aux entreprises de regagner du terrain en termes de compétitivité au niveau mondial.

Dans l'enveloppe de ce budget carbone, il conviendrait de laisser libres les acteurs économiques, entreprises et particuliers, dans leur choix d'approvisionnement en énergie.

Le mécanisme de l'ETS devrait également être profondément revu. En effet, si le prix du carbone reste à son niveau actuel de moins de 10 €/t, ce mécanisme est totalement inefficace. Si en revanche, son prix atteint un niveau évitant un recours massif au charbon dans les centrales électriques – ce qui constitue la source majeure des émissions de CO₂ et de polluants en Europe, - les entreprises européennes souffrent d'un désavantage concurrentiel majeur par rapport au reste du monde. La solution consisterait à privilégier un mécanisme imposant des normes d'émission de GES par les centrales électriques, comme cela est déjà le cas aux États-Unis et au Royaume Uni, avec le dispositif des *Emissions Performance Standards*. Ce dispositif conduit en pratique, soit à remplacer le charbon par le gaz naturel dans les centrales, soit à mettre en œuvre des technologies de captation et séquestration du CO₂ en aval des centrales électriques.

Cette nouvelle approche aurait également des incidences sur le rythme de développement des ENR. Au cours des dernières années le développement de ces énergies s'est accompagné de subventions massives qui, au travers de la CSPE, renchérissent fortement le prix de l'électricité avec de très sévères conséquences tant pour les entreprises que pour les ménages dont une part croissante bascule dans la précarité énergétique. Par ailleurs, le développement massif en Europe de renouvelables subventionnées a conduit à distordre le signal prix de l'électricité. On observe aujourd'hui des prix de gros de l'électricité inférieurs au prix de l'ARENH censés refléter le prix de l'électricité nucléaire amortie, et largement plus bas que le prix nécessaire au financement du renouvellement du parc nucléaire.

2. Depuis près d'une vingtaine d'années les Européens œuvrent à la mise en place d'un grand marché intérieur concurrentiel de l'électricité et du gaz, qui contribue à la sécurité d'approvisionnement et offre des produits sans cesse mieux adaptés aux besoins des consommateurs, à des prix de marché. Si les prix du gaz sont plus élevés en Europe qu'aux États-Unis depuis moins d'une dizaine d'année, cela tient entièrement au fait que les Américains ont développé les hydrocarbures non conventionnels, leur permettant de retrouver une large indépendance énergétique, de réduire la part du charbon dans leur mix énergétique et de faire bénéficier les consommateurs industriels comme les ménages de prix attractifs. Il serait souhaitable que les Européens évaluent, explorent et exploitent le potentiel de leurs ressources en hydrocarbures non conventionnels. Le MEDEF pourrait également appeler de ses vœux une accélération de la réalisation du grand marché intérieur européen en mettant l'accent sur l'harmonisation des marchés de gros et de détail.

3. La part des énergies fossiles restera prépondérante en Europe comme dans le reste du monde. Le pétrole, en particulier, est difficilement substituable dans le secteur des transports. Les fournisseurs européens d'énergie doivent donc être en mesure d'avoir un accès compétitif aux ressources d'hydrocarbures fossiles. Cette problématique se pose davantage pour le gaz que pour le pétrole, qui s'échange sur un marché mondial.

L'Europe dépendant largement de ressources gazières importées, la sécurité comme la compétitivité de son approvisionnement reposent pour partie sur l'attractivité du marché européen. Or ce marché est en régression depuis plusieurs années et les perspectives offertes tant par le Paquet *Energie-climat* de l'Union européenne que par la transition énergétique en France n'offrent aucun signal positif aux producteurs extérieurs. Les difficultés à faire aboutir les

différents projets de canalisations pour approvisionner le marché européen à partir de la zone Caspienne traduisent ce manque de confiance et d'intérêt des producteurs pour le marché européen.

Dans la mesure où le principal moteur de croissance du marché européen du gaz devrait être le marché de la génération électrique, la proposition de mettre en place les mesures préconisées au point 1 ci-dessus devrait permettre d'améliorer l'attractivité du marché européen. On peut rappeler en effet que depuis 2008, plus de 50 000 MW de centrales électriques modernes fonctionnant au gaz ont été fermées et remplacées par des installations au charbon, ce qui représente une réduction de la demande de gaz d'environ 30 G m³/an, soit l'équivalent de 60 % de la consommation française de gaz naturel.

4. L'efficacité énergétique contribue à la sécurité d'approvisionnement comme à la réalisation de l'objectif climatique. Par ailleurs, la France bénéficie d'entreprises parmi les leaders mondiaux en matière de gestion de l'énergie. Par ailleurs, les actions en matière d'efficacité énergétique sont par nature non-délocalisables. Enfin, la *data révolution* devrait donner de nouvelles impulsions aux actions d'efficacité énergétique.

Cependant, les dispositifs mis en œuvre par la puissance publique apparaissent excessivement complexes et difficilement compréhensibles pour les acteurs économiques, tout en étant coûteux pour la collectivité.

Le MEDEF pourrait appeler de ses vœux une simplification de la politique publique en matière d'efficacité énergétique et une stabilité du cadre réglementaire dans lequel s'exerce cette politique. La réforme envisagée pourrait consister à fixer des normes de performance énergétique stables dans la durée, en laissant aux acteurs le choix des moyens à mobiliser pour y parvenir.

Union Professionnelle des Industries Privées du Gaz
Adresse postale : Tour Coupole – 2 place Jean Millier – 92078 Paris La Défense Cedex
Tél : +33 (0)1 47 44 62 22 / Fax : +33 (0)1 47 44 47 88 / email : uprigaz@uprigaz.com
www.uprigaz.com
SIREN : 429 801 665